

Section Départementale des
Côtes d'Armor
Robin Maillot, secrétaire départemental

Monsieur le Directeur Académique des
Services Départementaux de l'Éducation
nationale
8 bis rue des Champs de PiesBP
2369
22 023 SAINT-BRIEUC


se-uns.org

Objet : Priorisation du remplacement

Monsieur le Directeur Académique,

Même si nous évoquerons ce sujet précis en CDEN jeudi prochain, nous tenions à aborder la problématique des remplacements. Nous avons eu des informations pointant des difficultés de remplacement parfois importantes.

Une nouvelle fois nous avons des questionnements sur des moyens départementaux qui seraient positionnés sur des remplacements de collègues en formation alors qu'il y a impossibilité de remplacer des collègues absents, parfois dans des toutes petites structures.

Notre département manquant de remplaçants, la situation sanitaire se dégradant, nous demandons qu'il y ait priorité absolue sur les remplacements d'enseignants en arrêt. On ne peut imaginer répartir des élèves dans les autres classes dans les conditions sanitaires actuelles. Et comment demander aux parents de garder leurs enfants quand l'enseignant est en arrêt alors que d'autres sont remplacés pour des formations ? C'est pourtant ce qui se passe actuellement dans certaines situations...

Il nous paraît indispensable que tous les moyens de remplacement soient affectés dans les écoles, les formations sont importantes mais eu égard au contexte actuel, le remplacement de personnels absents doit être la priorité absolue.

Maintenir les formations constellées en utilisant des moyens de remplacement qui manquent par ailleurs serait incompréhensible pour tous les acteurs de l'École publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon attachement au service public d'éducation.

Robin Maillot
Secrétaire Départemental du SE-UNSA 22